



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

RESOLUTION

Dépôt: N. Marc Angel

Luxembourg, le 16 novembre 2016

La Chambre des Députés,

constatant

- qu'au mois de mai 2016, la Grande Assemblée Nationale de Turquie a décidé de suspendre l'immunité parlementaire de 138 députés, vote rendu effectif par promulgation du Président de la République de Turquie le 7 juin 2016 ;
- que cette suspension de l'immunité parlementaire a été dénoncée par le Parlement européen, en date du 9 juin 2016, comme un déni de droit et une atteinte à la liberté d'expression ;
- qu'en date du 20 mai 2016, la Commission européenne a exprimé de sérieuses préoccupations à l'égard de cette décision ;
- que la Commission de Venise recommande la réinstauration de l'inviolabilité des députés dans son avis du 14 octobre 2016 ;
- que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dans sa résolution du 22 juin 2016, s'est montrée très inquiète par la détérioration du fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie ;
- que suite au coup d'Etat manqué du 15 juillet 2016, le Gouvernement de la République de Turquie a mis en branle une vaste opération de suspensions ou d'arrestations de fonctionnaires ou de citoyens ;
- que plus de 140 journalistes, dont le rédacteur en chef du principal quotidien d'opposition du pays, Cumhuriyet, ont été placés en état de détention ou d'arrestation et que près de 200 organes de presse ont été fermés suscitant ainsi la protestation au niveau international des organisations et syndicats de journalistes ;
- qu'en date du 3 novembre 2016, le Procureur d'Etat a ordonné l'arrestation de 10 députés issu du parti HDP, dont les deux co-présidents du parti ;
- que depuis ce coup d'Etat manqué, le Président de la Turquie et un nombre de politiciens turcs se sont montrés favorables à plusieurs reprises à la réintroduction de la peine de mort ;
- que la Commission européenne a constaté, dans son rapport sur la Turquie du 9 novembre 2016, une détérioration de la situation concernant l'indépendance de la justice et la liberté d'expression ;
- qu'en date du 11 novembre 2016 près de 370 ONG ont été suspendues par décret gouvernemental ;



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

condamne

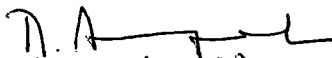
- les arrestations des députés du Parlement de la République de Turquie, lesquelles constituent des violations graves des droits démocratiques incompatibles avec les principes d'un Etat de droit;
- la suspension systématique de fonctionnaires et de chercheurs ;
- les atteintes répétées à l'encontre de la liberté de la presse perpétrées en République de Turquie qu'aucune mesure de sécurité intérieure ne saurait justifier ;
- les répressions contre la société civile ;
- la discussion concernant la réintroduction de la peine de mort qui signifierait l'abandon des valeurs fondamentales de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe ;


exprime

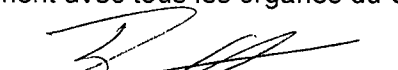
- sa ferme condamnation de la tentative de coup d'Etat du 15 juillet, en déplore les nombreuses victimes, et reconnaît la nécessité d'y apporter une réponse proportionnée ;
- son soutien à la population de la République de Turquie désireuse de défendre les valeurs de la démocratie et de l'Etat de droit ;
- sa solidarité avec les députés du Parlement de la République de Turquie et les chercheurs, fonctionnaires et journalistes arrêtés pour des raisons politiques ;
- sa ferme condamnation des attaques terroristes en Turquie et sa solidarité avec les victimes et leurs proches ;
- sa conviction qu'il doit être mis fin à toute violence et à toutes les attaques terroristes et que les armes doivent être rendues ;

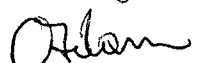
appelle

- les autorités de la République de Turquie à rejoindre la voie de la démocratie en cessant les poursuites envers des députés élus par le suffrage universel, de ses propres fonctionnaires, des chercheurs et des journalistes pour des raisons politiques ;
- le gouvernement de la République de Turquie à relancer un processus de paix crédible et un dialogue de bonne foi qui est essentiel pour mettre fin aux violences dans les régions à majorité kurde et pour y garantir la démocratie et la stabilité ;
- les autorités de la République de Turquie de s'opposer clairement à la réintroduction de la peine de mort et de coopérer pleinement avec tous les organes du Conseil de l'Europe.


(Marc Angel)

L. MOSAR



(David Wagner)


Claude Adam


F. Vanthelen

Beaussart